CHARTE.

ÉTAT DE LA LOUISIANE, PAROISSE D'ORLEANS, VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

QU'IL SOIT CONNU, Que ce quatorzième jour d'avril, en l'année mil-huit-cent quatre-vingt-sept.

Pardevant moi, Jefferson Charles Wenck, notaire, dans et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, et en présence des témoins ci dessous nommés et soussignés, sont venus et comparurent en personne les divverses personnes dont les noms sont ci-dessous souscrits, qui ont déclaré que, se prévalant des lois de cet Etat, dans tels fins faites et pourvues, elles s'engagent et se lient par ce contrat ainsi que tout-s autres personnes qui pourraient s'associer à elles, à former et co ستituer une corporation et corps politique en loi pour les objets et buts, et d'après les conditions et stipulations ci dessous, à savoir—

ARTICLE I.

Le nom de la corporation ci formée est déclaré être le "NEW ORLEANS SEWERAGE COMPANY," et elle aura son domicile en la ville de la Nouvelle-Orléans et jouira de son nom corporatif pour une période de quatre-vingt dix-neuf ans à partir de la date de cet acte. Elle aura le pouvoir de contracter, poursuivre et être poursuivie en justice en son nom corporatif; faire et user un sceau de corporation, lequel pourra être annulé ou changé à volonté; tenir, recevoir, louer, acheter et transférer ainsi qu'hypothéquer sous son nom corporatif, ses franchises et propriétés, tant réelles que personnelles; emprunter et prêter de l'argent, donner ou recevoir, on en donnant des garanties, émettre des bons hypothécaires et autres obligations, avec le pouvoir de les vendre, de les engager ou d'en disposer; nommer tels gérants, directeurs, officiers, surintendants et agents que les intérêts et les commodités de la corporation nécessiteront; faire et établir tels réglements, règles et régulations pour la dite corporation qui pourront être nécessaires et propres, et à les changer et amender à volonté.

ARTICLE II.

L'objet et le but pour lesquels cette corporation est organisée et la nature des affaires qu'elle y fera, sont par la présente déclarés être l'acquisition de la franchise du sewerage accordée à son origine à A. A. Woods et ses associés par l'ordonnance No 6142 S du C., et de construire, maintenir et opérer le système d'égouts (sewerage) dans la ville de la Nouvelle Orléans, pourvu dans la dite ordonnance et dans le contrat subséquemment souscrit en vertu de la dite ordonnance entre la dite ville de la Nouvelle-Orléans et A. A. Woods et ses associés, par acte pardevant Joseph D. Taylor, en date du 13e jour d'avril 1892; et d'assumer tous les obligations du dit A. A. Woods et ses associés à la ville de la Nouvelle Orléans sous ledit contrat et de construire en général et maintenir les travaux de drainage, d'égout et de réclamations de terre.

Toutes les citations devront être faites au président de la corporation et en son absence, le vice-président sera la personne sur laquelle toutes citations et procédures légales devront être instituées.

ARTICLE III.

Le fonds capital de cette corporation est fixé à la somme de Deux Millions de Dollars, à être représenté par vingt mille actions de Cent Dollars chacune; lequel fonds capital peut être augmenté ou réduit par un vote des trois quarts des actionnaires à une réunion appelée dans ce but; le paiement des dites actions se fera comptant, à tels moments, en tels sommes et sur tels avis qui seront prescrits par le bureau des directeurs, qui auront aussi le pouvoir d'en faire la stock payé en entier en paiement des propriétés transférées à la dite corporation, ou pour l'achat de la franchise du système d'égout (sewerage) ou autres franchises, ou pour les travaux qui y ont ni faits, à tels moments et de telles manières qui seront déterminés par le bureau de direction et la dite corporation deviendra une affaire en opération aussitôt que le montant de sept cent dollars aura été souscrit au stock capital, comptant.

ARTICLE IV.

Tous les pouvoirs corporatifs de la dite corporation seront investis à un bureau de direction, composé de sept personnes, qui seront plus amplement spécifiés par les réglements qui seront fait provisoires plus tard) le premier lundi de mars de chaque année, le dit bureau aura le pouvoir de faire toutes les règles et lois nécessaires pour le gouvernement et la gérance de la Compagnie, et de nommer ses officiers et agents, et pour conduire les mêmes, et de nommer les officiers et agents subordonnés, dans ce but. Chaque directeur devra être actionnaire le jour de l'élection et pendant son terme d'office. L'élection sera tenue dans les bureaux de la compagnie sous la direction du trois commissaires qui seront choisis par le bureau de direction. Il sera donné dix jours d'avance avis de cette élection par une publicité dans un des journaux quotidiens publiés dans la ville de la Nouvelle-Orléans, et les directeurs alors élus devront servir jusqu'à ce que leurs successeurs seront dûment qualifiés. Une majorité des voies délibérant, et un vote se'a alloué pour chaque action de stock représenté, par le porteur en personne ou procuration écrite. Toute vacance survenant dans le dit bureau par n'importe quelle cause sera remplie par les directeurs restants. Une majorité des directeurs constituera un quorum pour la transaction des affaires. Le Bureau de direction devra à sa première réunion qui chaque année tire de leur nombre un président et un vice-président et devrons aussi élire un secrétaire et trésorier qui sera ou ne sera pas un membre du bureau, et de temps en temps nommer tels autres officiers, commis, surintendants et agents qui pourraient être nécessaires pour les buts et affaires de adite corporation, et les renvoyer à volonté. Tout directeur pourra par écrit nommer tel à sa volonté et révoquer une procuration, à être approuvée par le bureau, pour agir en son lieu et le représenter en son absence aux réunions du bureau; la dite procuration demeura à enirui qui l'aura reçue tous les pouvoirs et privilèges de conditions et si l'un ou la raison sociale de laquelle il est membre, devra être possesseur de une [1] action du fonds capital de la compagnie.

Le bureau de direction n'aura pas le pouvoir sans l'consentement spécial des actionnaires, donné à une réunion appelée dans ce but, d'autoriser des hypothèques sur les propriétés et franchises de la corporation excédant deux mil lions de dollars; mais au dessus de deux millions de dollars le susnommé droit d'émettre des hypothèques sans le consentement spécial des actionnaires.

ARTICLE V.

Les personnes ci-dessus nommées, à savoir: John S. Rainey, C. M. Soria, John Barkley, Leon R. D. Moore, S. D. Thomas, E. D. McCown et Sam Henderson, Jr, seront et sont par le présent constituées le premier bureau de directeurs et tiendra l'office jusqu'au premier lundi de mars 1898, et jusqu'à ce que leurs successeurs soit dûment élus et seront qualifiés et auront prix leurs sièges.

ARTICLE VI.

Quand cette corporation sera dissoute, soit par limitation ou pour quelqu'autre raison, ses affaires seront liquidées sous la surveillance de trois commissaires liquidateurs, devant être nommés à cet effet parmi les actionnaires de la compagnie à une réunion générale des actionnaires convoquée après les trente jours d'avis antérieur publié dans des journaux quotidiens publiés dans la ville de la Nouvelle-Orléans, et un avis du secrétaire de la corporation, envoyé par la poste à chacun des actionnaires à sa dernière adresse connue, et avec le consentement d'une majorité du nominal du stock capital.

Les dits commissaires resteront en fonction jusqu'après que les affaires de la corporation seront entièrement liquidées, et quand quelque vacance ayant lieu dans leur nombre, pour quelque cause que ce soit sera remplie par les commissaires restant, lesquels devront tout de même pendant semblable vacance continuer d'agir.

ARTICLE VII.

Cet acte d'incorporation peut être changé, altéré ou amendé par un vote des deux tiers du montant du stock capital, ou la dite corporation peut être dissoute par un vote des trois quarts du montant du dit stock capital à une réunion générale des actionnaires convoquée pour cette fin, après avis comme il est prévu dans l'article précédent à cela.

ARTICLE VIII.

Aucun actionnaire ne sera jamais bien personnellement pour les contrats ou dettes de la dite corporation par aucun montant de plus que la balance non-payée due à la Compagnie sur les actions du stock souscrit pour en lui appartenant, de même qu'aucune indemnité dans l'organisation n'aura le pouvoir de rendre cette charte nulle ou d'exposer un actionnaire à aucune responsabilité au-delà du montant de son stock.

Ainsi fait et passé dans mon étude de notaire à la Nouvelle-Orléans, en présence de William Renaudin et Charles J. Herr, témoins compétents d'un âge légal et résidents en cette ville qui ont avec moi, notaire, sur le lieu et date ci-dessus et que le contribuant de ceux signatures originales.

JNO. S. RAINEY,
JOHN BARKLEY,
STANLEY D. THOMAS,
C. M. SORIA,
LUCAS R. MOORE,
E. D. McCOWN,
SAM HENDERSON, JR.,
WM. RENAUDIN, CHAS. J. HERR,
JEFF. C. WENCK, Notaire.

Moi, le soussigné, Arpenteur des Hypothèques dans et pour la Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, le certifie par la présente que "New Orleans Sewer Company," a fait ce jour dûment enregistrer dans mon bureau dans le livre 565, folio —.

Nouvelle-Orléans, le 15 avril 1897.

(Scean) (Signé): GEO. GUINAULT, Député Arp. des Hy.

Moi, le soussigné notaire, je certifie par la présente que le chiffrage et précité est une vraie et correcte copie de l'acte d'incorporation de la New Orleans Sewer Company, ensemble avec le certificat de l'Auditeur des Hypothèques à cette endroit, enregistré et pour reconnu au mon étude.

En foi de quoi, j'ai ceci, apposé ma signature et mon sceau, ce dit-huitième jour d'avril 1897.

(Signé) JEFF. C. WENCK, Notaire.

16avril—16 22 30—mai 7 15.

PETITES ANNONCES

PERDU.

LES billets suivants ont été perdus, volés ou égarés. 1° Un billet à recevoir, daté Nouvelle-Orléans, Lne., 6 mars 1896 pour $35.20 payable 60 jours après date avec 8 pour cent d'intérêt à partir de maturité à l'ordre de E. M. Burke et signé par Frank Cox. 2° Un billet à recevoir daté Nouvelle-Orléans, Lne., 6 mars 1896, à l'ordre de E. M. Burke pour $35.55, payable 90 jours après date avec intérêt 8 pour cent à partir de maturité et signé par Frank Cox. 3° Un billet à recevoir daté Nouvelle Orléans, Lne., 6 mars 1896 à l'ordre de E. M. Burke pour $35.90 payable quatre mois après date avec 8 pour cent d'intérêt à partir de maturité et signé par Frank Cox. 4° Un billet à recevoir daté Nouvelle Orléans, Lne., 6 mars 1896, à l'ordre de E. M. Burke pour $35.25 payable cinq mois après date, avec 8 pour cent d'intérêt à partir de maturité et signé par Frank Cox. Le public est prévenu de ne pas négocier les dits billets

E. M. BURKE,
Par EDWIN T. MERRICK et H. M. ANSLEY,
11avril—3 au 10 Avocats.

PERDUES, volées ou égarées, douze (12) actions en fonds capital de la Home Insurance Co., étant le certificat No 204, émis le 11 juillet 1888. Le public est prévenu de ne pas négocier ou négocier les dites actions et avis est par le présent donné au public qu'une application a été faite pour de nouveaux certificats. Mme O. C. K. Race. Par Edwin T. Merrick, avocat.

11 avril—11 16 20

A VENDRE.

A Vendre—Un bon cheval de famille et un jumper—Barbers Exchange—Royale et Toulouse. 6 avr—1 sem.

A VENDRE—Un Dictionnaire Larousse (nouvelle édition—17 volumes)—absolument neuf et n'ayant jamais servi. S'adresser L. G. Lock Box 514. 31 mars—

A LOUER.

A LOUER—Une maison à deux étages, rue du Quartier entre Bourbon et Dauphine. S'adresser au No 820 Esplanade. 25 mars—

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Cigares et de Tabac en feuilles.

Meubles et installations, Coffre à combinaison etc.

E. K. McCaleb, Jr., vs American Cigar & Tobacco Co, Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 52,678—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 26 avril 1897, à 10-30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Sur les lieux, nouveau No 506, rue Conti.

Un lot de cigares assortis, tabac en feuilles et un lot de meubles de bureau, une balance, comptoirs, tables, outils. Aussi 1 coffre à combinaison, divers, etc.; d'après l'inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
15avril—13 17 22 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil de tout le contenu, meubles et installations, etc.,

D'UN CLUB SOCIAL

Bien meublé et bien équipé,

Au No 2712 avenue St-Charles,

Comprenant tables de billards, tables à jouer, comptoirs, etc.

Laurence Fabacher vs Southern Cycle Company, Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 52 778—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés le MARDI, 27 avril 1897, à 10-30 heures A. M., des propriétés ci-après décrites, à savoir—

Au local No 2712 avenue St-Charles:

4 Tables de billards et accessoires 1 comptoir, étagère et installations pour bavettes, 1 lot de meubles de bureau et de maison, miroirs, tapis, tables de poker, chandelliers, vases, vaisselle et verrerie, divers, etc., étant le contenu entier du dit local, d'après l'inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
15 avril—15 19 22 27

VENTES PAR LE CONSTABLE.

E. A. Garcia vs Vve Josie Beaners.

QUATRIEME COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans. Lne., No 17,138 — En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. E. H. Dreyfous, juge de la 4ème Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Lne, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à la maison de Cour No 1550 avenue de la Louisiane, à l'encoignure de l'avenue St-Charles, dans la 5ème District de cette ville, le MARDI, 27 avril 1897, à midi précis, des propriétés décrites ci-dessous, à savoir—

Tous les droits, titres et intérêts de Veuve Josie Beaners défendante, dans deux certaines lots de terre, dans le 2me District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Louis, Conti, St-David, et Salomon, se touchant et mesurant chacun 21' 11" 5''' de face à la rue St-Louis sur une profondeur de 102' 7'' 2'' entre lignes parallèles, et un des dits lots formant l'encoignage des rues St-Louis et St-David et l'autre dit lot touche le dit lot du coin.

Conditions—Comptant.

A. F. UREVALLEY,
Constable de la 4ème Cour de Cité.
26 mars—26 31—avril 5 12 19 27

Un Cash Register National.

National Cash Register vs Jeremiah P. Carroll.

DEUXIEME COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans No 27,779—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Gabriel Fernandez, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, au mon entrepôt No 738 rue Bienville entre Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, le LUNDI, 26ème jour d'avril 1897, à 11 heures A. M. de la propriété ci-dessous décrite, à savoir: Un Cash Register National (lire chasse).

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant sur les lieux.

LEON MARTINY,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
15 avril—15 22 26

PLUS de cheveux gris.—En se servant du régénérateur instantané des cheveux, de Chas. Muller; il changera instantanément les cheveux gris en leur couleur naturelle; il n'est pas salissant; d'un usage facile, pas de graisse; petit, $1; préparé seulement par Chas. Muller, 12 rue Barcona. Coiffure pour dames.

15 aout—41 2 déc

GLACIERE DES CHATEAUX et des Campagnes

Produit en 10 Minutes de 500 gr. à 8 kil. de Glace, en des Glaces, Sorbets, etc., par un seul instrument.

SCHALLER
331, rue Saint-Martin, PARIS
PROSPECTUS 3000

VENTES A L'ENCAN.

PAR CURTIS & WALMSLEY CO. Ltd

ANNONCE JUDICIAIRE.

Désirable résidence rue Prytanée, dans le Quatrième District.

La jolie résidence du défunt Dr Ben Stille.

PAR CURTIS & WALMSLEY CO Lt'd—W. P. Curtis, encanteur—Bureau No 251 rue Carondelet.—JEUDI, le 13 mai 1897, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, daté le 19 mars 1897, dans l'affaire de la succession de Cécilia Bienvenu, Vve de Benjamin Stille, No 34,920, et adressé à William Walker Stille et par autori é du dit William Walker Stille, la propriété foncière suivante sera vendue à l'enchère publique:

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette vill, dans l'îlet No 284, borné par les rues Prytanée, Coliade, Joséphine et St André, désigné par le numéro six de l'îlet No 29 sur un plan par B. Buisson, daté le 20 février 1896, déposé au bureau de Jos. Liebourg, et mesurant 32 pieds 7 pouces de face à la rue Prytanée sur 120 pieds de profondeur, avec les améliorations; désigné par le No 206 (ancien numéro) rue Prytanée, près de la rue Joséphine.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance, s'il y est a, en un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur garantis par privilège de vendeur sur la dite propriété et les clauses usuelles de sécurité; les dite billets devront porter intérêt au taux de 8 O|O par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement; les taxes pour l'année 1897, devant être assumées par l'acquéreur en plus et au-dessus du prix de l'adjudication. L'acquéreur devra faire un dépôt avec l'encanteur de 10 pour cent du prix d'achat comme argent de bonne foi au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Chas. T Seniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.

10avril—10 17 24—mai 1 8 15

PAR MACON, DEVIS & KERNAGHAN

Annonce judiciaire—Conformément à un ordre de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 29 mars 1897, rendu dans la succession de Washington Jackson, No 52,836 de la dite cour, l'offrirai, le lundi, 3me jour de mai 1897, à midi, à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, 629 et 631 rue Commune, un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues Dryades, Clouet, Commune et Remparts, désigné par le No 2 et mesurant 30 pieds 2 pouces sur la rue Dryades, 26 pieds 6 pouces de largeur dans le fond, 134 pieds de profondeur sur la ligne du lot No 1 et 132 pieds 4 pouces de profondeur sur la ligne du lot No 3. Laquelle propriété porte le No 121 rue Dryades. Conditions, comptant; 10 pour cent de dépôt requis à l'adjudication. Acte de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Macon, Devis & Kernaghan—W. A. Kernaghan, encanteur, bureau 138 rue Carondelet.

31 mars—31—7 14 21 28 avril—3 mai

PAR JOHN H. O'CONONE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIÉTÉ COTTAGE

—ET—

SITES POUR BATIR

—DANS LE—

TROISIEME DISTRICT,

—SUR—

L'avenue Caffin, les rues Flood, Morales et Urquhart. Al'Encan.

Succession de Vve G. Strieker.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C—No 52,658.

PAR J. H. O'CONNOR & CIE—ALFRED C. GANDY, encanteur—Bureau No 826 rue Commune.—JEUDI, 6 mai 1897, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, Nos 629 et 631 rue Commune, entre rues Camp et St-Charles, dans cette ville, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, daté et signé dans l'affaire ci-dessus intitulée, le 1er avril 1897, il sera vendu à l'enchère publique, les propriétés suivantes, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No — borné par l'avenue Caffin, les rues Morales, Flood et Urquhart, désignés sur un plan par J. A. D'Hémécourt, le 4 avril 1870 comme lots numéros 5 à 22 inclusivement. Les dits lots sont contigus et mesurent ensemble suit: Les lots numéros 5 à 11 inclusivement, mesurant chacun 31 pieds 2 pouces et 2 lignes de face sur l'avenue Caffin, sur 120 pieds 2 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Les susdits numéros consistent d'un cottage à un étage contenant quatre chambres, pantry, etc.

2e Deux lots de terre dans le 2 troisième District de cette ville, dans l'îlet No 429, bornés par les rues Flood, Morales, l'avenue Caffin et la rue St-Claude, désignés comme lots Nos 11 et 12, mesurant chacun 30 pieds de face sur la rue Flood sur 120 pieds 10 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot No 12 formant l'encoignure des rues Flood et Morales.

Conditions de la vente—Une moitié au plus comptant et la balance, s'il y en a, à un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur, garantis par hypothèque avec lien de vendeur et privilège sur la dite propriété avec stipulation de porter intérêt aux taux de huit pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, sete de vente devant contenir toutes les clauses de sécurité usuelles et habituelles comme le paiement des honoraires d'avocats, le transfert de la police d'assurance etc.; les acquéreurs assumant le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1897 en plus et au dessus du prix de l'adjudication et déposer 10 pour cent du prix d'achat comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Edwin H. Seymour Esq., notaire.

6 avril—4 11 18 25—2 6 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

NOUVEAU COTTAGE DOUBLE

A ALGER,

Nos 522 et 524 rue Séguin

Entre les Rues Alix et Eliza

A L'ENCAN.

Succession de Miles F. Sweeney.

No 52,578—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D.

PAR J. H. O'CONNOR & CIE.—ALFRED C. GREEN, encanteur.—Bureau 828 rue Commune.—JEUDI, 6 mai 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Numéros 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Richter, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté et signé dans l'affaire ci-dessus intitulée le 2 avril 1896, il sera vendu à l'enchère publique, les propriétés suivantes, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé à Algier, cinquième district de cette ville. Le dit lot est désigné par le No 23 de l'îlet 27 maintenant îlet 84, borné par les rues Seguin, Bermuda, Alix et Eliza, sur un plan par A D'Hémécourt, le 18 mars 1853. Le dit lot mesure, en mesure française, 50 pieds de face à la rue Seguin sur 154 pieds 7 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne du côté du lot No 22 et 154 pieds 7 pouces et 9 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 24.

Les améliorations sur le dit lot de terre consistent en un double cottage connu par les Nos 522 et 524 rue Seguin, avec galerie devant, 4 chambres de chaque côté, toilettes arrières, hangar, citerne, etc.

Conditions de la vente—Comptant ou la moitié en plus comptant, la balance à un crédit de 1 an avec 8 pour cent d'intérêt par an, lieu et vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant assumer le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pour cette année 1897, en plus et au dessus du prix d'adjudication et déposer 10 pour cent du prix d'achat comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Edwin H. Seymour Esq., notaire.

6 avril—4 11 18 25—2 6 mai

Chemin de fer Louisville et Nashville.

La seule ligne ayant deux trains express journellement entre la Nouvelle-Orléans, Birmingham et Cincinnati. Service journalier sans les jours entre la Nouvelle-Orléans et Atlanta.

5 juil—1an

PHŒNIX
COMPAGNIE D'ASSURANCE DE HARTFORD, CONN.
Actif, valeur réelle.....$5,659,820
WM. M. BAILEY & CO., Agts.
Wm M. Bailey, Président. Geo S. Knapp, Vice-Président. Allen Mable, Secrétaire et Trésorier
Fortes réserves à la Nouvelle-Orléans, ainsi que le font les Compagnies locales.
327 RUE CARONDELET—TELEPHONE 1095.
20mar97—1an

ÉPILEPSIE
HYSTÉRIE — CONVULSIONS
Guérison SOUVENT
Soulagement TOUJOURS
PAR L'EMPLOI DE LA
SOLUTION LAROYENNE
ANTI-NERVEUSE
Paris, Pharm DUREL, 7, boul. Denain.
Dépôt à la Nlle-Orléans, J. L. LYONS & Cie, 42, 44, Camp.

LA FARINE DUTAUT
EST LE MEILLEUR ALIMENT DES ENFANTS. — 40 Ans de Succès
PARIS, 9, r. Guillemites. New-Orléans: FOUGERA, LYONS & Cie, 42, Camp Street

SE DÉFIER DES CONTREFAÇONS
CRÈME-ORIZA
BLANCHIT la PEAU, lui donne la TRANSPARENCE et le VELOUTÉ de la JEUNESSE
Détruit les Rides.
PARFUMERIE ORIZA
de L. LEGRAND
Inventeur du Produit VÉRITABLE et actuel ORIZA-OIL
11, Place de la Madeleine, Paris
SE TROUVE DANS TOUTES LES MAISONS DE CONFIANCE

Les NOMBREUX MÉDECINS qui EMPLOIENT la
SOLUTION PAUTAUBERGE
au CHLORHYDRO-PHOSPHATE de CHAUX CRÉOSOTÉ
la considèrent comme le remède le plus sûr et le plus efficace contre les
MALADIES de POITRINE
la PHTHISIE, les BRONCHITES CHRONIQUES, les TOUX OPINIATRES, l'INFLUENZA
Les Capsules Pautauberge s'emploient dans les mêmes cas et conviennent aux personnes qui ne veulent pas prendre la créosote sous forme de solution.
Chez. PAUTAUBERGE, 22, r. Jules-César, Paris, et dans les principales Pharm.
Dépositaires à la Nlle-Orléans: J. L. Lyons & Cie 42, 44 Camp.

L. MONROSE,
Feu, Marine, Cyclone, Agent Général d'Assurances, No 218 Rue Carondelet
Représente Commercial Union Assurance Co., Limited, Londres. The Greenwich Insurance Co., New York. London Assurance Corporation
1er sept 96—1 an

AVIS.
La "Royal Insurance Company" de Liverpool, Messieurs BARBEE & CASTLEMAN, Généraux, Louisville, Ky, a nommé Messieurs DENEGRE, CUMMINGS & CO LTD, No 827 rue Gravier, SEULS AGENTS de la Compagnie à la Nouvelle-Orléans, et ils sont les seuls autorisés à faire des affaires pour la Compagnie à la Nouvelle Orléans.
Toutes Compagnies et Agents, qui ont placé des affaires dans la ROYAL, voudront bien en aviser MM. DENEGRE, CUMMINGS & CO LTD, afin qu'on ne touche pas à leurs expirations.
Toutes réclamations seront payées à la Nouvelle-Orléans, comptant ou règlement et sans escompte.
J. B. HEREFORD,
Agent Spécial et Ajuster,
No 827 rue Gravier,
Nouvelle-Orléans, Lne.
26 mars—1m—jeu dim mar

Hôtel Mandeville:
Sur le rivage.
G. A. BUISSON & HUG. HOULNÉ.
commodités sans égales pour les familles, à la semaine ou au mois.
Direct d'excursion sans spécialité. Chambres à bain froides et chaudes. Bains, Pêcherie.
Chasse dans les Flinières.
Mandeville—Louisiane.
26 mars—1m mar

Appareils à l'ondrée pour Eaux de Seltz.
Véritable Seltzogène D. Fèvre
Même cher que les imitations.
Maison D. Fèvre, fondée en 1835, rue Saint-Honoré, 208, actuellement 9, r. Castex, PARIS
SELTZOGÈNE D. FÈVRE
Brevet S. G. D. G.
comp. et avec accessoires, garanti essayé à 12 atmosph.
SIPHONS à grande et petite levier, fil métal brillant, sans fil blanc ou de couleur, uni ou à côtes.
RÉCOMPENSES à toutes les Expositions.
E. THESSIER seul Fabricant DU VÉRITABLE SELTZOGÈNE D. FÈVRE
Propriété de la maison.
Exiger sur chaque appareil la mention Véritable Seltzogène D. Fèvre et la signature, marque de fabrique D. Fèvre.

Pas dans le COMPACT!
Lafayette Fire Insurance Co.
No 2122 rue Magazine, près Jackson Square.
Téléphone 1095 ou par carte postale pour l'inspection.
21 mars—6 mois—1an

3 PIANOS NEUFS DROITS PLEYEL Importés de PARIS $15.00 PAR MOIS Jusqu'à paiement final.
Ces excellents instruments sont bons pour ce climat. Si vous voulez d'un bon Piano, achetez un de ces Pleyel.
PHILIP WERLEIN, Ltd,
614-616 RUE DU CANAL.
12déc 96—1an

Quinium Labarraque
VIN FÉBRIFUGE — TONIQUE ET DIGESTIF
« Le QUINIUM LABARRAQUE est le résumé, la condensation de tous les principes actifs du Quinquina. Quelques grammes de Quinium produisent le même effet que plusieurs kilos de Quinquina. »
ROUQUETT, Professeur à l'École de Pharmacie de Paris.
« L'administration du Quinium, continuée pendant quinze jours, un mois et même plus, selon le degré de détérioration physique auquel les malades étaient parvenus, a produit une tonification graduelle, une augmentation de puissance digestive et, par suite, un mieux-être si rapide qu'on ne pouvait douter de l'action du Quinium. » (Annuaire de médecine pratique.)
NOTA. — En raison de son énergie et de la capacité des flacons, ce vin est d'un prix modéré et moins cher que la plupart des produits similaires. Il suffit, en général, d'en prendre un verre à liqueur après chaque repas.
PARIS, 19, rue Jacob — Maison L. FRÈRE — A. CHAMPIGNY & Cie Succr — 19, rue Jacob, PARIS
ET DANS LA PLUPART DES PHARMACIES DE TOUS LES PAYS

AFFECTIONS D'ESTOMAC, SANG PAUVRE
ANÉMIE, MANQUE DE FORCES
FIÈVRES ET SUITES DE FIÈVRES
QUINA-LAROCHE
PARIS 16, rue Drouot. SIX MEDAILLES d'OR RÉCOMPENSE DE 16.000 f NEW-YORK Fougera & Cie

VAPEURS.
LIGNE AMERICAINE
Pour Southampton.
La traversée la plus courte et la plus agréable jusqu'à Londres; communication rapide à Southampton pour le Havre et Paris par des steamers à deux hélices.
LIGNE RED STAR
Pour Anvers.
La route la plus courte pour la Belgique et la France, la Suisse, l'Allemagne, le Rhin, l'Italie etc.
Cie de Navigation Internationale, 6 Bowling Green, New-York.
A. E. MILLER & CO, 908 rue Carondelet.
F. ORFILA, 15 rue du Camp, Nlle-Orléans
2 déc—1 an—DimMeVe

Maudeville, Lewisburg et Madisonville.
STEAMER NEW CAMELIA
Commençant le 1er Avril 1897.
Partira de MILNEBURG à l'arrivée des trains du Dépôt Pontchartrain, à la tête de la rue Champs-Elysées:
Tous les lundis (excepté les mercredis et les dimanches) à l'arrivée du train de 4 heures P. M.
Au retour, quittera Madisonville tous les jours à 4.45 heures A. M.
L'eau et le temps le permettant.
EXCURSIONS:
Mandeville, Lewisburg, Mandeville et Old Landing, les Mercredis et Dimanches par le train de 8 h. A. M.
Fret reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, à la tête de la rue Girod.
W. G. COYLE & CIE, Agents,
No 323 rue Carondelet, coin Union.
28 mars—

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE
Entre New-York et le Havre.
Les magnifiques navires de cette magnifiquement partiennent comme suit:
LA NORMANDIE, Delmas, 17 avril, à 10 A M
LA CHAMPAGNE, Poirot, 24 avril, à 10 A. M
LA GASCOGNE, Bendelon, 1er mai, 10 A M.
PRIX DU PASSAGE—Première classe de New York à Paris $105 00 et au dessus par tous les steamers excepté La Touraine selon les accommodations, comprenant vin de table et thé de fer pour Paris. Réduction de bonne-année et frais de débarquement. Deuxième classe à Paris $54.75.
Entrepont, $62.10, avec embarquement cuisine comprenant vin, literie et ustensiles.
Et entre New-York et Alexandrie Egypte, via Paris, (valable 60 jours).
1re classe, $160. 2me classe $110.
Billets, allez et retour, à prix réduits
EMMANUEL E. PREVOST,
Agent général du Sud,
45 rue Baronne

CROMWELL STEAMSHIP OC
POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.
Steamers:
LOUISIANA.....Mercredi, 21 avril
CREOLE.....Mercredi, 28 avril
RUDE JR.....Mercredi, 5 mai
Partiront de leur quai à 3 h. m. au pied de la rue Toulouse.
Assurance de Marine sur Cargaison un Quart pour Cent.
Taux et Connaissements Directs donnés pour tous les Points de la Nouvelle-Angleterre et de l'Etranger.
Les agréments pour passagers se peuvent être surpassés.
Pour fret ou passage s'adresser
ALEX. HARRIS, Agent,
No 313 rue Carondelet.

Magasin du Bon Marché
313 Rue Royale
F. ADRIEN BRUNET,
Horloger, Bijoutier, Joaillier
J'ai l'honneur d'informer mes amis, connaissances et le public en général que je viens de recevoir un grand assortiment de Montres, Pendules, Diamants, Orfèvrerie, Lunettes, et Bijouterie de toutes descriptions.
Grande variété de Cannes et Ombrelles à pomme d'or et d'argent.
La seule Grande et Unique Maison Française à la Nouvelle-Orléans.
Venez visiter et vous rendre compte par vous même du bon prix de mes marchandises, dont je défie toute concurrence.
1déc96 1an

AVIS.
"Home Insurance Company" de la Nouvelle Orléans—No 316 rue du Camp—Nouvelle Orléans, 15 mars 1897—A une réunion des actionnaires de la "Home Insurance Company", le 11 mars 1897, tenue dans les bureaux de la compagnie conformément à l'acte No 24 approuvé le 22 juin 1897, un grand nombre des dits actionnaires ont voté contre la restauration du montant original du capital par des souscriptions volontaires; le Bureau de direction par conséquent réduit le capital de la Compagnie à Deux cent mille dollars, sa valeur actuelle, en sus il est démontré par les comptes annuels et jurés conformément à la loi. Et par le présent avis les actionnaires de la dite compagnie qu'à l'expiration de Trente jours à partir de cet date de nouvelles certificats seront délivrés aux actionnaires Compagnie seront délivrés aux actionnaires conformes.
Pour ordre du Bureau de direction,
JEAN C. BERG,
15 mars—3m Secrétaire.

CE SONT LES MEILLEURS
PIANOS
STEINWAY
KNABE
SOHMER
MEHLIN
BEHR
FISHER
SHONINGER
PLEYEL
KROEGER
Et par conséquent les plus durables et les meilleurs marchés. Ne pouvant s'acquérir que de la bonne et vieille maison de
GRUNEWALD.
715 RUE DU CANAL.
24 jan—1an

COMPAGNIE D'ASSURANCE
LIVERPOOL & LONDON & GLOBE.
Plus de $70,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.
Pertes payées